



A la recherche de l'équilibre du financement de l'AVS

AGEFI - 02.06.2023

Si l'âge de la retraite reste ainsi figé à 65 ans, nous atteindrons en 2050 le double de la durée initiale de la retraite prévue 1948.

Lors de l'entrée en vigueur de l'AVS en 1948, un homme de 65 ans pouvait espérer vivre encore une douzaine d'années, et une femme du même âge avait une espérance de vie résiduelle de treize ans. Aujourd'hui, en 2023, l'âge de la retraite n'a pas changé mais la durée de la retraite s'est massivement rallongée. Pour un homme, il s'agit d'un peu plus de vingt ans et, pour une femme, de vingt-trois ans.

Si l'âge de la retraite reste ainsi figé, nous atteindrons en 2050 une durée de retraite moyenne de presque vingt-quatre ans pour les hommes et de vingt-six ans pour les femmes, exactement le double de la durée initiale prévue 1948. Dans le même temps, l'âge moyen de l'entrée dans la vie active recule. Nous devons donc financer une retraite toujours plus longue pendant une vie active toujours plus courte. Cette équation pourrait s'équilibrer si nous attendions une phase d'expansion démographique. Malheureusement pour le financement du premier pilier, c'est l'inverse qui se produit.

Face à ce défi, les jeunes PLR ont lancé une initiative « pour les rentes ». Poussés par la fougue de leur âge, ils imaginent un rééquilibrage entre la durée de cotisation et la durée de perception des prestations dans l'AVS avec une élévation progressive de l'âge de référence de la retraite. Cette idée, basée sur une logique tout actuarielle, a peu de chance de convaincre dans les urnes.

L'idéalisme de la solution prônée fait abstraction des réalités que vivent certains travailleurs, notamment ceux entrés très tôt dans le marché du travail. Ceux-ci cotisent parfois pendant plus que les 44 années prévues par l'AVS, alors même qu'ils perçoivent leur rente statistiquement moins longtemps.

Pourtant, le gouffre financier de l'AVS est bien réel. La hausse massive des coûts de l'AVS est même de nature à déstabiliser le budget fédéral et la presse rapporte des velléités d'augmentation de la TVA, voire des cotisations salariales. Le réflexe de n'agir que sur une augmentation des recettes fait courir à l'AVS un risque de glissement vers un système pyramidal où les nouveaux contributeurs paient de plus en plus cher pour offrir des rentes en cours insuffisamment financées par les contributeurs précédents. Dans ce contexte il est raisonnable de réfléchir à une augmentation graduelle de l'âge de la retraite, mais cette approche ne sera socialement acceptable que si elle s'intègre dans une réflexion plus large.

La sécurisation à long-terme de l'AVS pour les générations actuelles et futures appelle une réponse étayée. L'examen de l'initiative sur les rentes lors de l'actuelle session d'été est une occasion pour le Conseil national de prendre ses responsabilités et de proposer un contre-projet plus complet et plus mature. L'idée du frein à l'endettement mérite d'être approfondie en tant que mécanisme d'autorégulation par défaut. Le Parlement conserverait alors toute latitude pour s'accorder sur une meilleure recette de stabilisation, en évitant la mise en danger des rentes pendant que durent les débats.